

**Membres suppléants :** Elisabeth MIRA, Georges MARAFICO, José ARÇON, Michèle LARIVIERE, Isa SALEMI.

Monsieur le Maire étant président de droit désigne Monsieur Gilbert ROMA, Premier Adjoint, pour le représenter.

Arrivée de Monsieur LE DISSES.

Monsieur AINARDI souhaite faire une intervention. « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais revenir quelques jours en arrière concernant les insultes très graves envers notre pays prononcées par BOUTELFLIKA. Cet individu, coutumier du fait depuis plusieurs années, de sa haine de la France, dénonçant les crimes passés, nous appelant à un devoir de repentance, prononçant le mot de génocide de 1830 à 1962 ; les insultes de BOUTELFLIKA, le peuple de France en a ras le bol ! En Algérie, il n'y avait pas que des colons mais aussi de modestes gens qui ont façonné l'Algérie en en faisant un des plus beaux départements français. Vous qui voulez nous donner des leçons de démocratie, de 1962 à 2005 : 500 000 morts dans une guerre civile larvée dont plus de 250.000 sous votre règne ! Au départ des français d'Algérie, en 1962, ceux-ci vous ont laissé un pays en pleine expansion. Qu'avez-vous fait de tout cela ? Un champ de ruines où plus rien ne fonctionne à part la corruption ! Avec plus de 40% de chômeurs, nous n'avons aucune leçon à recevoir d'un ancien du FLN ! Nous, Monsieur BOUTELFLIKA, nous n'avons pas la haine à la bouche mais nous vous conseillons d'aller vous faire soigner ailleurs que dans notre France car vous avez eu l'audace de vomir sur notre pays et de venir vous y faire soigner aux frais des contribuables français ! Puisque vous avez acheté pour 49 milliards de dollars de matériel de guerre à la Russie, il serait judicieux de votre part d'aller vous faire soigner là-bas... Monsieur BOUTELFLIKA, nous avons une suggestion à vous faire : reprenez chez vous les millions d'algériens qui vivent sur notre sol, qui ont pratiquement tous la double nationalité. Cela viderait les prisons, on gagnerait en sécurité et tous les organismes sociaux seraient, enfin, bénéficiaires ! Et que dire de la lâcheté de notre gouvernement face à BOUTELFLIKA : CHIRAC, VILLEPIN, SARKOZY ! si prompt à défendre la veuve et l'orphelin ! PAS UN MOT ! On comprend qu'il ne veuille pas fâcher ses amis musulmans. Son projet de loi sur l'immigration ? Un emplâtre sur une jambe de bois ! Quand on n'est pas capable d'empêcher des milliers de clandestins de défiler dans Paris et ailleurs, qu'il en rentre des centaines tous les jours dans notre pays ; quand on pense qu'on ignore, à des centaines de milliers près, le nombre de clandestins dans ce pays, Monsieur SARKOZY arrêtez de prendre les français pour des imbéciles ! Ayez le courage de leur dire que plus de 70% des places de prison sont occupées par des immigrés, que la délinquance ne cesse d'augmenter ! Des Blacks, des Beurs font régner la terreur dans les trains, l'horreur dans les villes, les villages. Faites d'abord régner l'ordre dans notre pays avant de vouloir faire voter une loi qui ne servira à rien ! ~~Ecoutez~~ ~~prenez~~ d'autorité en renvoyant dans leur pays d'origine les délinquants et leurs familles ! Ce gouvernement, discrédité, affaibli par les affaires, empêtré dans des querelles d'hommes alors que la France est en faillite... Nous disons qu'ils ne seront pas balayés par le vent de l'Histoire mais par les électeurs en 2007 et 2008 ! Je vais conclure mon propos par la remise par la Ministre ALLIOT MARIE d'un certificat de nationalité française à un légionnaire le 30 avril 2006 à Aubagne à l'occasion du 175<sup>ème</sup> anniversaire de la Légion et de Camerone, insistant sur le sang versé. **Oui, Madame, Français par le sang versé pour la France et non pas par le nombre de sacs arrachés et de condamnations au casier !**

(Applaudissements...)

Monsieur le Maire félicite Monsieur AINARDI pour son courage et pense qu'il a tout dit.

**QUESTION 2 : CREATION D'UN COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS : SERVICE PUBLIC MUNICIPAL. ANNULATION DE LA DELIBERATION N°151 DU 18 MAI 1987.**

**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération n° 151 du 18 mai 1987, il avait été décidé de constituer un Comité Communal Feux de Forêts.

Ce Comité avait été créé sous la forme d'une association loi de 1901 sous l'autorité du Maire. Il n'existe à ce jour aucune loi ni aucun règlement régissant spécifiquement les C.C.F.F.